



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Les contre-indications au don de sang

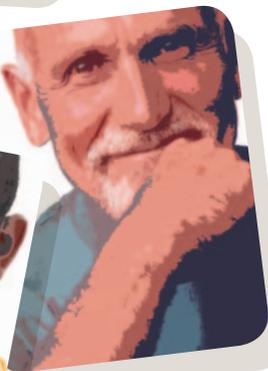
www.dondusang.net



Souvent, les donneurs s'interrogent sur les raisons pour lesquelles tout le monde ne peut pas donner son sang.

Le don de sang est une démarche d'assistance à autrui, qui fait appel à la solidarité. Mais il nécessite la connaissance et le respect de certaines règles de sécurité, dans un souci de responsabilité vis-à-vis des malades.

Ce document est conçu pour vous apporter des informations sur les raisons qui expliquent les contre-indications au don.



Les citations ici présentes sont extraites d'une étude qualitative réalisée par l'EFS Bretagne sur l'impact du refus temporaire chez les donneurs de sang (juillet 2011).

Trois questions sur les contre-indications

80 %

des ajournements sont temporaires

Les contre-indications au don de sang contribuent à garantir la sécurité des produits sanguins délivrés aux malades.

Qu'est-ce qu'une contre-indication ?

Une contre-indication est une mesure réglementaire définie sur la base de critères médicaux et épidémiologiques. Elle est « temporaire », et de courte durée, dans environ 80 % des cas. Dans le cas où le donneur fait l'objet d'un ajournement temporaire, il pourra donc se représenter à nouveau pour donner son sang, selon un délai précisé par le médecin.

Quel est le texte de référence en la matière ?

Le texte de référence est un arrêté ministériel fixant les critères de sélection des donneurs de sang. Ce texte est révisable chaque année, en fonction de l'évolution des connaissances médicales et épidémiologiques.

Qui les élabore ?

Une directive européenne définit les critères communs de sélection des donneurs de sang, applicables dans tous les États membres de l'Union européenne. En France, cette directive a été transposée sous la forme d'un arrêté ministériel, après avis du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Ce texte définit l'ensemble des contre-indications applicables au don de sang, sur la base de recommandations émises par des experts.

8,5 %

des donneurs de sang sont ajournés chaque année

Téléchargez l'arrêté ministériel fixant les critères de sélection des donneurs de sang

www.dondusang.net

à la rubrique « Les dons de sang », onglet « Les contre-indications au don de sang »



L'EFS est responsable de la sécurité des donneurs et des malades

L'Établissement Français du Sang a pour mission de recueillir les dons de sang, de préparer, de tester et de distribuer les produits sanguins, transfusés aux malades, dans des conditions optimales de sécurité. Pour y parvenir, les contre-indications sont à la fois une obligation réglementaire et une nécessité incontournable.

Leïla,
ajournée au don de sang

« Ça n'a pas marché
cette fois-ci,
mais si l'occasion
se présente,
j'essaierai à nouveau
de donner
mon sang. »

L'entretien pré-don

Les critères d'acceptation des donneurs sont définis par des textes réglementaires européens et nationaux. L'entretien est réalisé par un médecin ayant reçu une formation spécifique lui permettant d'identifier les contre-indications au don de sang. L'objectif est de reconnaître les situations présentant un risque de mauvaise tolérance du prélèvement pour le donneur, ou un risque transfusionnel pour le malade. Des informations exactes et complètes communiquées par le donneur contribuent donc de façon importante à sa sécurité comme à celle du malade.

David,
ajourné au don de sang

« Il m'est arrivé d'être ajourné.
Mais ça ne m'a pas empêché
de retourner donner mon sang. »

Protéger les donneurs...

Le don de sang est un geste solidaire, généreux et responsable, mais c'est aussi un acte médical. Au cours de l'entretien qui précède le don, le médecin de l'EFS doit s'assurer d'une bonne tolérance du candidat à un prélèvement de 400 à 750 ml de sang ou de ses composants (selon le type de don). Certaines maladies, ou prédispositions à des maladies, pourraient être aggravées par un prélèvement sanguin : un manque de fer, une anémie (manque d'hémoglobine), une anomalie de la coagulation sanguine, une maladie du cœur ou des vaisseaux sanguins, certaines maladies chroniques.

Parce que la préservation de la santé des donneurs est une condition incontournable, le médecin prononcera une inaptitude au don au moindre doute.

... et les malades

Les contre-indications ont également pour objectif de prévenir la transmission d'infections aux malades. De nombreuses personnes pensent que les tests de dépistage peuvent détecter toutes les infections. En réalité, les tests réalisés sur les dons de sang ne permettent pas la détection des bactéries et des prions. De plus, aucun test n'est capable de détecter une contamination récente. C'est pourquoi les situations d'exposition potentielle à un risque infectieux sont recherchées durant l'entretien pré-don.

Parce que le soin apporté au malade est l'objectif primordial de la transfusion et parce que ces malades sont particulièrement vulnérables aux infections, le médecin prononcera une inaptitude au don au moindre doute.

Anne-Cécile,
ajournée au don de sang

« Lorsqu'on m'a annoncé que je ne pouvais pas donner, j'ai été extrêmement déçue, parce que j'avais fait la démarche, j'étais venue pour ça ! »

Téléchargez le questionnaire pré-don sur

www.dondusang.net

à la rubrique « Où donner son sang »,
onglet « Infos pré-don »



Les étapes-clés de la sécurité transfusionnelle

La sécurité transfusionnelle repose sur trois étapes essentielles, qui se complètent et permettent de garantir un niveau maximal de sécurité pour les malades : la sélection des candidats au don de sang, les tests biologiques sur les dons et les procédés physico-chimiques. Explications.

Laura,
ajournée au don de sang

« Ce n'est pas pertinent de donner son sang, s'il ne permet pas au malade d'aller mieux. »

Éthique et sécurité

Parce qu'il n'est motivé que par le secours au malade, le don bénévole — et non rémunéré — contribue à favoriser un climat de confiance entre le donneur et le médecin et également la sincérité et la qualité des informations échangées au cours de l'entretien. L'EFS, seul organisme à connaître l'identité du donneur et celle du patient transfusé, est le garant de l'anonymat du don.

Éliminer les agents infectieux. Des procédés physico-chimiques permettent de réduire le risque de transmission d'infections pour le plasma et ses dérivés. Mais ces procédés ne s'appliquent pas aux globules rouges, qui représentent 80 % des produits sanguins transfusés aux malades chaque année en France.

Dépister les infections. Les tests biologiques sont très performants, mais ils sont néanmoins incapables de détecter une contamination récente. Lorsqu'une personne est contaminée par un virus, il existe une période d'une dizaine de jours au minimum pendant laquelle le virus est déjà présent dans le sang mais n'est pas encore détectable par un test biologique. On l'appelle « période silencieuse » car le test est négatif, alors que le sang est contaminant. Aucun don ne doit donc être réalisé pendant cette période.

Identifier les situations à risque.

Les informations communiquées par les donneurs lors de l'entretien pré-don – sur leur mode de vie et leur santé – sont essentielles pour garantir la sécurité des malades. On peut avoir été en contact avec un agent infectieux à l'occasion d'un voyage, d'un acte médical, d'un piercing, d'une pratique sexuelle... Toutes ces situations sont explorées par le médecin.

L'entretien pré-don est confidentiel et couvert par le secret médical.



Esther,
malade

À l'âge de 7 ans, il m'arrivait souvent d'être fatiguée, anémiée, malade. Les médecins ont découvert que j'étais atteinte de drépanocytose, une maladie du sang qui empêche la circulation normale de l'oxygène dans l'organisme. Je vivais au Cameroun et dès que je faisais une « crise de douleur », que mon taux d'hémoglobine chutait, on m'emmenait à l'hôpital pour me transfuser des globules rouges. Il a fallu que je vienne en France pour suivre un programme transfusionnel précis. Désormais, toutes les quatre ou six semaines, en fonction des résultats de mes analyses sanguines, je me rends à l'hôpital pour bénéficier d'un traitement : on échange mes globules rouges drépanocytaires contre des globules rouges « sains ». À chaque transfusion, je reçois quatre poches de globules rouges. Sans transfusions, sans donneurs, la vie serait impossible pour moi.

C'est grâce aux donneurs de sang que je peux continuer à vivre. Je tiens à les remercier pour leur générosité et leur solidarité qui permettent de soigner celles et ceux qui en ont besoin.

Les principales contre-indications

Temporaires ou permanentes, les contre-indications sont dictées par des impératifs de sécurité transfusionnelle pour les malades, et de protection pour les donateurs. Tour d'horizon des situations et pratiques pouvant entraîner une contre-indication au don.

Liées à des actes de soins, un état de santé ou des antécédents médicaux

- Une infection ou une fièvre de plus de 38 °C datant de moins de deux semaines.
- Un contact récent avec une personne atteinte de maladie contagieuse (le délai varie alors selon la période d'incubation).
- Un antécédent de paludisme (jusqu'à trois ans après la dernière crise).
- Un vaccin vivant atténué datant de moins de quatre semaines (BCG, fièvre jaune, rougeole, rubéole, oreillons).
- Une intervention chirurgicale avec hospitalisation de plus de vingt-quatre heures, ou un examen endoscopique dans les quatre derniers mois.
- Un soin dentaire (avec un délai variant de vingt-quatre heures après le traitement d'une carie, à une semaine après un détartrage ou une avulsion dentaire ou un traitement de racine), en raison d'un risque de passage de bactéries dans le sang.
- Des infections actives transmissibles par le sang : hépatites virales, syphilis, infection par le VIH ou par le HTLV, maladie de Chagas.
- Un traitement par hormone de croissance avant 1989, un antécédent familial de maladie à prion, un antécédent de greffe de cornée ou de dure-mère, un antécédent de chirurgie de l'encéphale ou de l'œil avant avril 2001, un antécédent de transfusion ou de greffe.

*Kévin,
ajourné au don de sang*

*« Je ne pensais pas
qu'un rendez-vous
chez le dentiste
pouvait être
une contre-indication
au don de sang. »*

Liées à des séjours à l'étranger

- Un séjour, dans les quatre derniers mois, dans une zone où sévissent le paludisme ou la maladie de Chagas.
- Un séjour, dans les quatre dernières semaines, dans une zone où sévissent le West Nile virus, la dengue ou le chikungunya.
- Les séjours de plus d'une année cumulée au Royaume-Uni entre 1980 et 1996, en raison d'un risque majoré d'exposition à l'agent de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Karim,
ajourné au don de sang

« Quand j'ai été contre-indiqué, j'ai eu envie de dire à l'EFS : "Mais qu'est-ce qu'il a mon sang ?" »

Liées à des pratiques personnelles

- Un accident d'exposition au sang, incluant les accidents professionnels, dans les quatre derniers mois.
- Les tatouages ou piercings y compris pour boucles d'oreilles, dans les quatre derniers mois.
- L'acupuncture ou la mésothérapie lorsqu'elles ne sont pas réalisées avec des aiguilles personnelles ou à usage unique dans les quatre derniers mois.
- Antécédent d'usage de drogues par voie intraveineuse ou intramusculaire, incluant des substances dopantes hors contexte médical.



Nathalie,
ajournée au don de sang

« Être contre-indiqué
au don, ça arrive.
Quelque part,
c'est normal de ne pas
donner son sang
quand on connaît
une situation à risque. »

Liées à des pratiques sexuelles

- Une relation sexuelle non protégée avec un partenaire occasionnel au cours des quatre derniers mois.
- Une relation sexuelle même protégée avec un partenaire sexuel connu séropositif pour le VIH, l'hépatite virale B ou C, l'HTLV, ou ayant des pratiques à risque connues, dans les quatre derniers mois.
- Plus d'un partenaire sexuel au cours des quatre derniers mois.
- Une relation sexuelle entre hommes.

À savoir

Après avoir donné son sang, une personne présentant une fièvre ou des signes d'infection dans les quinze jours suivant le don, doit le signaler immédiatement à l'EFS. Après évaluation de la situation, un médecin de l'EFS prendra les mesures nécessaires vis-à-vis des malades ou des produits sanguins, s'ils n'ont pas encore été transfusés.





Christian,
malade

En février 2008, on m'a diagnostiqué une leucémie aiguë. Pendant la durée du traitement, ma vie était suspendue aux transfusions de sang, de plaquettes, à toutes ces « gouttes de vie en plus ». Pendant que j'étais transfusé, je me posais toujours la question : « Qui sont celles et ceux qui consacrent un peu de leur temps, qui surmontent leur crainte de la piqûre pour, au nom de la solidarité, donner leur sang ? »

À une époque où règne l'individualisme, cet élan d'humanité est à la fois rassurant et porteur d'espoir pour nous, les malades.

Aux donateurs, nous n'avons qu'un seul mot à dire : merci. Ce merci s'adresse aussi à tous les acteurs de la chaîne transfusionnelle. Au quotidien, ils œuvrent pour que nous bénéficions en toute sécurité de « quelques gouttes de vie en plus ».



Christine,
ajournée au don de sang

« Je reviendrai parce que je suis convaincue qu'il faut donner son sang. Pour moi, le don de sang est un engagement pour la vie. »

*Plus d'infos sur chaque type
de contre-indication sur*

www.dondusang.net

*à la rubrique « Les dons de sang », onglet
« Les contre-indications au don de sang »*



Établissement Français du Sang

20, avenue du Stade de France - 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. 01 55 93 95 00 - Fax 01 55 93 95 03 - www.dondusang.net